



LA FONDATION  
SAINT-LOUIS-MAILLET

# Politique de reconnaissance des donatrices et donateurs

**Politique adoptée le 5 juin 2005**  
Révisée le 3 octobre 2006  
Révisée le 10 janvier 2017

## 1. Objectifs

- a. S'assurer que les donatrices et donateurs soient remerciés de façon convenable pour leur contribution à la Fondation Saint-Louis-Maillet.
- b. Faire en sorte que les donatrices et donateurs bénéficient de la visibilité correspondant à leur niveau de don.
- c. Veiller, par des témoignages de gratitude, à ce que les donatrices et donateurs continuent à soutenir la Fondation Saint-Louis-Maillet et l'Université de Moncton, campus d'Edmundston (UMCE).

## 2. Principes généraux

- a. La Fondation s'assure que les donatrices et donateurs bénéficient d'un témoignage de gratitude correspondant au niveau de leur don. Elle reconnaît comme don tout versement ou engagement de versement accompagné d'un document dûment signé.
- b. La Fondation consent à ce que ces dons profitent aux donatrices et donateurs en matière de publicité et qu'ils contribuent à leur visibilité.

## 3. Témoignages de reconnaissance

- a. Les donatrices et donateurs contribuant un don de 10 000 \$ ou plus, conformément à un protocole d'entente, voient une bourse d'études désignée à leur nom (ou à un autre nom, à leur discrétion).
- b. Après l'obtention de leur consentement, les donatrices et donateurs, dont les dons cumulatifs atteignent 5 000 \$ ou plus, sont reconnus au tableau d'honneur de la Fondation selon les trois catégories suivantes :
  1. AMIS (entre 5 000 \$ et 9 999 \$)
  2. BIENFAITEURS (entre 10 000 \$ et 19 999 \$)
  3. MÉCÈNES (20 000 \$ et plus)
- c. Les donatrices et donateurs sont invités au cocktail annuel des boursières et boursiers de l'UMCE.

## 4. Publicité

Les donatrices et donateurs bénéficieront de la visibilité suivante:

- a. **Dons de 5 000 \$ à 9 999 \$** : diffusion d'un communiqué de presse avec photo sur la page Facebook et le site web de la Fondation.
- b. **Dons de 10 000 \$ à 19 999 \$** : diffusion d'un communiqué de presse avec photo dans un journal local, sur la page Facebook et le site web de la Fondation.

- c. **Dons de 20 000 \$ ou plus** : diffusion d'un communiqué de presse avec photo et publication d'une publicité d'un quart de page dans le journal local. Diffusion du communiqué sur la page Facebook et le site web de la Fondation.

## **5. Entrée en vigueur**

La présente politique entre en vigueur le jour de son adoption par le Conseil d'administration de la Fondation.